

Délibération n°2019-039

*Le Conseil d'Administration de l'Université des Antilles, dans sa séance du 1<sup>er</sup> octobre 2019, sous la présidence de Monsieur le Professeur Eustase JANKY, Président de l'Université des Antilles,*

Vu le livre VII du Code de l'Education,  
Vu les statuts de l'Université des Antilles,  
Madame l'Agent comptable entendue,

**a délibéré :**

**Objet : Approbation de l'affectation du Résultat de l'année 2018**

Après s'être assuré du quorum, suite à la présentation et aux débats qui s'en sont suivis, le Président de l'Université demande aux membres du Conseil d'Administration de procéder au vote.

*(Il s'agit de l'affectation du résultat de l'exercice 2018 (soit 436 051 euros) en report à nouveau)*

**Résultat du vote :**

|   |                |
|---|----------------|
| Membres en exercice : 30                  | Pour : 20      |
| Membres présents et représentés : 21      | Contre : 0     |
| Membres n'ayant pas pris part au vote : 0 | Abstention : 0 |

**L'affectation du Résultat de l'exercice 2018 en report à nouveau est adoptée à la majorité des membres du Conseil d'Administration.**

Pour extrait certifié conforme,  
Fait à Pointe à Pitre, le 2 octobre 2019

Le Président de l'Université des Antilles



Pr Eustase JANKY